

**RÉGIME  
FINANCIER  
2 026**

**CERTIFICATION DES APPAREILS A GAZ**

**MARQUAGE CE**

(TOUS LES PRIX INDIQUES S'ENTENDENT EN EUROS HORS TAXES)

1 - Emission d'un certificat UE de type	.....	page 3
2 - Extension d'un certificat UE de type	.....	page 3
3 - Délivrance d'une attestation de conformité	.....	page 3
4 - Gestion des modèles certifiés	.....	page 3
5 - Surveillance/Gestion UE	.....	page 4
6 - Prestations d'essais	.....	page 4
7 - Autorisation de laboratoires	.....	page 5

## **1 - DELAI DE PAIEMENT**

Le montant total TTC indiqué sur la facture doit être réglé dans le délai indiqué à la date "échéance", soit au plus tard 30 jours après la date de facturation.

Le demandeur ou titulaire doit s'acquitter des sommes dues dans les conditions précédentes : toute défaillance de sa part fait en effet obstacle à l'exercice par CERTIGAZ des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent conformément aux RCCE.

Le paiement de l'intégralité des sommes est dues à CERTIGAZ, en cas de non-respect, CERTIGAZ :

- prendra vis-à-vis du titulaire toutes sanctions prévues dans les Règles de Certification CE GAZ (RCCE) pour l'ensemble des produits certifiés,
- transmettra au contentieux les factures non réglées par le demandeur/titulaire.

## **2 - REVISION DES TARIFS**

La révision annuelle des tarifs pour 2026 est approuvée.

**REGIME FINANCIER**
**CERTIFICATION GAZ**
**2 026**
**1 - EMISSION D'UN CERTIFICAT UE DE TYPE (MODULE B)**

- 1.1 Certificat UE selon le règlement (UE) 2016/426 "Appareils à Gaz"
- 1.2 Certificat UE selon la Directive 92/42/CEE "Rendements des chaudières"
- 1.3 Certificat Dérivé

Euros
1140
870
870

**2 - EXTENSION D'UN CERTIFICAT UE DE TYPE (MODULE B)**

- 2.1 Avec examen technique du rapport d'essais
  - par certificat modifié (pour un règlement ou une directive)
- 2.2 Sans examen technique

Euros
870
460

**3 - DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE AU TYPE**

- Produits commercialisés sous une autre dénomination commerciale .....
- Validation de données certifiées .....
- Autre attestation .....

Euros
460
460
460

**4 - GESTION DES MODULES B**

**Redevance annuelle calculée suivant les modèles couverts**

**par le certificat :**

Pour les 10 premiers modèles (de 1 à 10)  
 Pour les modèles suivants (nombre de modèles supérieur à 11)

Par certificat dérivé ou attestation

Euros
169
79
169

Les frais de gestion annuels N sont calculés sur la base des modèles couverts par les certificats UE de type au 31 décembre de l'année N-1.

(\*) Si lors de l'instruction d'une demande il est nécessaire de consulter un laboratoire, le temps de consultation sera facturé par le laboratoire selon ses propres tarifs. Le constructeur sera informé de cette demande.

## **5 - SURVEILLANCE (MODULES C2, D, E, F ET G)**

### **5.1 Instruction et gestion annuelle du dossier de site**

Par site de fabrication .....

Euros
945

### **5.2 Prestations de surveillance (modules C2, D, E, F et G) (*voir note de bas de page*)**

- Journée d'intervention de l'inspecteur/auditeur .....
- 1/2 Journée d'intervention de l'inspecteur/auditeur .....
- Forfait Préparation/rapport/suivi d'audit (modules D et E) (0,5 jour)
- Déplacement / hébergement .....

Euros
1 650
1 050
825
frais réels

- Forfait déplacement éloigné en Europe (hors pays limitrophes) .....
- Forfait déplacement hors Europe .....
- Démarches d'obtention de visa (hors frais de vis) .....

Euros
600
1 225
600

#### **5.2.1 - Contrôles inopinés (Module C2)**

Les prestations d'inspection sur site sont facturées au temps passé selon le point 5.2

#### **5.2.2 - Assurance de la qualité de production / Assurance de la qualité du produit (Module D et E)**

Les prestations d'audit sur site sont facturés au temps passé selon le point 5.2

Un forfait de 0,5 jour est facturé pour la préparation, le rapport et le suivi de l'audit.

#### **5.2.3 - Vérification CE sur produits (Module F) : sur devis de CERTIGAZ**

- Vérification par contrôle et essais de chaque appareil
- Vérification statistique

Facturation au temps passé selon le point 5.2

#### **5.2.4 - Vérification CE à l'unité (Module G) : sur devis de CERTIGAZ**

Facturation au temps passé selon le point 5.2

## **6 - PRESTATIONS D'ESSAIS**

- *Les devis sont fournis directement par les laboratoires lorsqu'ils réalisent les essais.*
- *Les essais sont réalisés sur devis de CERTIGAZ.*

## **7 - AUTORISATION DE LABORATOIRE UE (voir note de bas de page)**

### **Instruction**

- Instruction demande d'admission d'autorisation UE de laboratoire
- Instruction demande d'extention d'autorisation UE de laboratoire

Euros
1 000
575

### **Gestion annuelle**

- Redevance pour gestion annuelle d'autorisation de laboratoire CE

580
-----

### **Prestation sur site**

- Audit du laboratoire (par jour et par auditeur)
- Examen technique du dossier avec essais de recouplement, par jour
- 1/2 Journée d'intervention de l'inspecteur/auditeur
- Forfait Préparation/rapport/suivi d'audit
- Déplacement / hébergement
- Forfait déplacement éloigné en Europe (hors pays limitrophes)
- Forfait déplacement hors Europe

1 650
1 650
1 050
825
frais réels
600
1 225

*Note : Toute annulation de la part du titulaire d'un rendez-vous fixé à l'avance d'un commun accord sans justification valable (hors cas de force majeure) donnera lieu à la facturation de frais pour annulation équivalents à une demi-journée d'intervention.*